

# MALLETTE

Mallette syndics et gestionnaires inc.

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4

Téléphone : 418 653-4431

Télécopie : 418 681-1707

info.syndics@mallette.ca

**AVIS DE LA FAILLITE  
ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**  
(paragraphe 102(1) de la Loi)

DISTRICT DE QUÉBEC  
NO DIVISION : 05 – ST-AURICE  
NO COUR : 400-11-006624-224  
NO DOSSIER : 43-2797866

COUR SUPÉRIEURE  
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:**

**9316-0679 QUÉBEC INC.,**  
Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de  
Galerie d'art Jutras Prestige Design Magazine, Publi Immeuble  
Outaouais et Quoi faire en Maurice sise au 40 rue Fusey à Trois-  
Rivières QC G8T 2T5

DÉBITRICE

Avis est donné de ce qui suit :

1. **9316-0679 QUÉBEC INC.**, a déposé une cession le 20 JANVIER 2022 et le soussigné, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., a été nommé syndic de l'actif de la faillie par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers de la faillie sera tenue le 4 février 2022 À 13h30 par conférence téléphonique: 1-877-444-1206 poste 6000 code: 716262#
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon intention avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation et un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leur réclamation à l'égard de l'actif de la faillie pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté à Trois-Rivières, ce 21 janvier 2022

**MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.**

District de: Québec  
No division: 05 - ST-MAURICE  
No cour:  
No dossier:

-- FORMULAIRE 21 --

Cession au profit des créanciers en général  
(article 49 de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
9316-0679 QUÉBEC INC.

Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de Galerie d'art Jutras  
Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en Maurice  
sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5

Le présent acte fait le 18 janvier 2022

entre

9316-0679 QUÉBEC INC.

40 rue Fusey

Trois-Rivières QC G8T 8T5

ci-après nommé «le débiteur»

et

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique

Personne morale ou autre entité légale

Attendu que le débiteur est insolvable et desiré céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,

En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.


Signé à Trois-Rivières en la province de Québec, en présence de Eric Pronovost.

  
Eric Pronovost (20 Jan 2022 13:29 EST)

Eric Pronovost  
Témoïn

18-janvier-2022

Date

  
Eric Bordeleau (20 Jan 2022 13:09 EST)

9316-0679 QUÉBEC INC.  
débiteur

District de: Québec  
 No division: 05 - ST-AURICE  
 No cour:  
 No dossier:

original  modifié

-- FORMULAIRE 78 --

Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité  
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
 9316-0679 QUÉBEC INC.

Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de Galerie d'art Jutras  
 Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en Maurice  
 sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5


Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le \_\_\_\_\_ . Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)
1. Créanciers non garantis: voir liste A . . . . .	1. Inventaire . . . . .
117,622.00	0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B". . . . .	2. Aménagements . . . . .
0.00	0.00
Créanciers non garantis total. . . . .	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E
117,622.00	Bonnes . . . . . 0.00
2. Créanciers garantis: voir liste B . . . . .	Douteuses . . . . . 0.00
0.00	Mauvaises . . . . . 0.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C . . . . .	Estimation des créances qui peuvent être réalisées . . . . .
0.00	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de . . . . .	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F . . . . .
0.00	0.00
Total du passif . . . . .	5. Dépôts en institutions financières . . . . .
117,622.00	0.00
Surplus . . . . .	6. Espèces . . . . .
NIL	0.00
	7. Bétail . . . . .
	0.00
	8. Machines, outillage et installation . . . . .
	0.00
	9. Immeubles et biens réels : voir liste G . . . . .
	0.00
	10. Ameublement . . . . .
	0.00
	11. REER, FERR, Assurances-vie etc . . . . .
	0.00
	12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc. . . . .
	0.00
	13. Droits en vertu de testaments . . . . .
	0.00
	14. Véhicules . . . . .
	0.00
	15. Autres biens : voir liste H . . . . .
	0.00
	Si le failli est une personne morale, ajoutez :
	Montant du capital souscrit . . . . . 0.00
	Montant du capital payé . . . . . 0.00
	Solde souscrit et impayé . . . . . 0.00
	Estimation du solde qui peut être réalisé . . . . . 0.00
	Total de l'actif . . . . . 0.00
	Déficit . . . . . 117,622.00

Je, Éric Bordeleau, de Trois-Rivières en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 18 janvier 2022, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)  
 devant moi le 18 janvier 2022, à Trois-Rivières en la province de Québec.

  
 Eric Pronovost (20 Jan 2022 13:29 EST)  
 Éric Pronovost, CPA, CA, PAIR, SAI, Commissaire à  
 l'Assermentation  
 Pour la province de Québec  
 Expire le 27 février 2024

  
 Eric Bordeleau (20 Jan 2022 13:09 EST)  
 Éric Bordeleau

District de: Québec  
 No division: 05 - ST-AURICE  
 No cour:  
 No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
 9316-0679 QUÉBEC INC.  
 Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de  
 Galerie d'art Jutras  
 Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en  
 Maurice  
 sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5  
 Liste "A"  
 Créanciers Non Garantis  
 9316-0679 QUÉBEC INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	1.00	0.00	1.00
2	ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	1.00	0.00	1.00
3	Banque Nationale du Canada - MasterCard a/s FCT Solutions de recouvrement Attn: Insolvency Department 5258 819223 504912	PO Box 2514, Stn B London ON N6A 4G9	5,850.00	0.00	5,850.00
4	Banque Nationale du Canada - Prêts Personnels a/s FCT Solutions de recouvrement Attn: Insolvency Department Prêt urgence - 5569 2322 0027 95	PO Box 2514, Stn B London ON N6A 4G9	60,000.00	0.00	60,000.00
5	Éric Bordeleau	511, rue Bonaventure Trois-Rivières QC	30,000.00	0.00	30,000.00
6	Imprimerie Solisco Inc. 91114	120, 10e Rue Scott QC G0S 3G0	21,000.00	0.00	21,000.00
7	LGMC comptables PDM01	40 rue Fusey Trois-Rivières QC G8T 2T5	770.00	0.00	770.00
<b>Total:</b>			<b>117,622.00</b>	<b>0.00</b>	<b>117,622.00</b>

18-jan-2022

Date

  
 Eric Bordeleau (20 Jan 2022 13:09 EST)

Eric Bordeleau

District de: Québec  
No division: 05 - ST-MAURICE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
9316-0679 QUÉBEC INC.  
Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de  
Galerie d'art Jutras  
Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en  
Maurice  
sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5  
Liste "B"  
Créanciers Garantis

9316-0679 QUÉBEC INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
			Total:			0.00	0.00	0.00

18-jan-2022

Date

  
Eric Bordeleau (20 Jan 2022 13:09 EST)

Eric Bordeleau

District de: Québec  
No division: 05 - ST-AURICE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
9316-0679 QUÉBEC INC.  
Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de  
Galerie d'art Jutras  
Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en  
Maurice  
sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5  
Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

9316-0679 QUÉBEC INC.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
Total:					0.00	0.00	0.00

18-jan-2022

Date

  
Eric Bordeleau (20 Jan 2022 13:09 EST)

Eric Bordeleau

District de: Québec  
No division: 05 - ST-MAURICE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite


DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
9316-0679 QUÉBEC INC.  
Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de  
Galerie d'art Jutras  
Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en  
Maurice  
sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5  
Liste "D"  
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

9316-0679 QUÉBEC INC.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
Total:			0.00	0.00		

18-jan-2022

Date

  
Eric Bordeleau (20 Jan 2022 13:09 EST)

Eric Bordeleau

District de: Québec  
No division: 05 - ST-AURICE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
9316-0679 QUÉBEC INC.  
Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de  
Galerie d'art Jutras  
Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en  
Maurice  
sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5  
Liste "E"  
Créances payables à l'actif  
9316-0679 QUÉBEC INC.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
			Total:	0.00 0.00 0.00			0.00	

18-jan-2022

Date

  
Eric Bordeleau (20 Jan 2022 13:09 EST)

Eric Bordeleau



District de: Québec  
No division: 05 - ST-MAURICE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
9316-0679 QUÉBEC INC.  
Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de  
Galerie d'art Jutras  
Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en  
Maurice  
sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5

Liste "F"


Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

9316-0679 QUÉBEC INC.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
Total:				0.00		0.00	

18-jan-2022

Date

  
Eric Bordeleau (20 Jan 2022 13:09 EST)

Eric Bordeleau

District de: Québec  
No division: 05 - ST-MAURICE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
9316-0679 QUÉBEC INC.  
Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de  
Galerie d'art Jutras  
Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en  
Maurice  
sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5  
Liste "G"  
Immeubles et biens réels appartenant au failli  
9316-0679 QUÉBEC INC.

Description de la propriété	Nature du droit du failli	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
			Total: 0.00		0.00

18-Jan-2022

Date

  
Eric Bordeleau (20 Jan 2022 13:09 EST)

Eric Bordeleau

District de: Québec  
 No division: 05 - ST-AURICE  
 No cour:  
 No dossier:

FORM 78 -- Fin

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
 9316-0679 QUÉBEC INC.  
 Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de  
 Galerie d'art Jutras  
 Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en  
 Maurice  
 sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5  
 Liste "H"  
 Biens

9316-0679 QUÉBEC INC.

ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0.00	0.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement			0.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉÉR, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre			0.00	0.00
			<b>Total:</b>	<b>0.00</b>

18-jan-2022

Date

Éric Bordeleau (20 Jan 2022 13:09 EST)

Éric Bordeleau

District de: Québec  
No division: 05 - ST-MAURICE  
No cour: 400-11-006624-224  
No dossier: 43-2797866

FORMULAIRE 31  
Preuve de réclamation  
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
9316-0679 QUÉBEC INC.  
Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de Galerie d'art Jutras  
Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en Maurice  
sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5  
Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la faillite de 9316-0679 QUÉBEC INC. de Trois-Rivières en la province de Québec et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de \_\_\_\_\_ de la province de \_\_\_\_\_, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis \_\_\_\_\_ (le poste/la fonction) du \_\_\_\_\_ créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 20 janvier 2022, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)

District de: Québec  
No division: 05 - ST-MAURICE  
No cour: 400-11-006624-224  
No dossier: 43-2797866

FORMULAIRE 31 -- Fin  
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
9316-0679 QUÉBEC INC.

Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de Galerie d'art Jutras  
Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en Maurice  
sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5

- D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).
- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je \_\_\_\_\_ (suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé \_\_\_\_\_ (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District de: Québec  
No division: 05 - ST-MAURICE  
No cour: 400-11-006624-224  
No dossier: 43-2797866

FORMULAIRE 36  
Formulaire de procuration  
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b  
de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
9316-0679 QUÉBEC INC.

Corporation légalement constituée ayant fait affaires sous les noms de Galerie d'art Jutras  
Prestige Design Magazine, Publi Immeuble Outaouais et Quoi faire en Maurice  
sise au 40 rue Fusey à Trois-Rivières QC G8T 2T5

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, créancier dans l'affaire susmentionnée,  
nomme \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, mon  
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci  
\_\_\_\_\_ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne physique)

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne morale)

\_\_\_\_\_  
Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic autorisé en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4  
Télécopieur: (418) 681-1707  
Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca